

Commission mixte paritaire sur la réforme des collectivités : La réaction de l'Assemblée des Communautés de France

A deux jours de la commission mixte paritaire Assemblée nationale-Sénat sur la réforme des collectivités, l'AdCF prend acte des **grandes orientations du texte relatives à l'intercommunalité**. Elle constate que celles-ci sont les **seules à avoir recueilli, dans leur économie générale, le soutien des deux assemblées et des différentes formations politiques**.

Ces dispositions concernent notamment :

- le principe et les modalités de l'achèvement de la carte de l'intercommunalité d'ici la fin des mandats en cours,
- le principe de l'élection directe des conseillers intercommunaux à partir de 2014,
- les nouveaux outils favorisant la mutualisation des services administratifs entre communes et communautés,
- les options nouvelles offertes aux communautés pour renforcer leur intégration financière et fiscale (unification possible des différents impôts directs, globalisation possible des dotations de l'Etat...)

L'AdCF se félicite que nombre des propositions des présidents de communautés aient été reprises à son compte par le législateur. Elle regrette néanmoins que le volet de la réforme relatif à l'intercommunalité n'ait pas été examiné de manière séparée et prioritaire. Les retards pris depuis la présentation de l'avant-projet de loi de modernisation de la démocratie locale (été 2008) risquent de porter préjudice à la qualité de la concertation qu'il faudra conduire dans les départements pour parvenir à la généralisation de l'intercommunalité d'ici l'été 2013 mais également à l'amélioration des périmètres existants.

L'AdCF constate également la perte progressive d'ambition de la réforme sur des sujets d'importance majeure tels que la clarification des compétences et l'organisation des grandes métropoles françaises.

Le statut de « métropole » n'apporte plus, en l'état, d'avancée institutionnelle suffisante (par rapport aux communautés urbaines) pour justifier la création d'une nouvelle catégorie juridique.

Les dispositions relatives à la clarification des compétences ne sont en aucun cas à la hauteur des enjeux et soulèvent plus de difficultés qu'elles n'en résolvent.

L'AdCF considère que ces deux chantiers majeurs pour notre organisation territoriale ne manqueront pas d'être rouverts.

La 21^{ème} convention nationale de l'intercommunalité se tient à Dijon, les 13, 14 et 15 octobre. Manifestation annuelle, qui réunira cette semaine 1500 élus et cadres intercommunaux, en présence de nombreux parlementaires et de deux membres du gouvernement.

Retrouver le programme sur www.adcf.org ou <http://www.adcf.org/2-142-Fiche-Agenda.php?num=186>

Créée en 1989, l'Assemblée des Communautés de France est le porte parole des élus de l'intercommunalité. Elle fédère à ce jour plus de 1140 communautés de communes, d'agglomération et urbaines, représentant 37 millions d'habitants et deux Français sur trois vivant à l'heure intercommunale.